



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PV 211 CD 16

PROCES-VERBAL ÉLÉCTRONIQUE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Patrick SABATIER et Jean-Louis TRINQUESSE.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais (sept jours) prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».

1. Règlement Championnat Séniors Saison 2019-2020

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football approuve les modifications suivantes concernant l'Article 16 des Règlements Généraux – Qualifications – Dérogations :

« Pour se mettre en conformité avec le règlement de la ligue et en règle avec l'article 73.2 des RG de la FFF, les joueurs licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Fédérale. »

Le bureau demande au secrétariat de mentionner ces modifications dans le règlement des championnats seniors, article 16-A.

2. Carnet de famille

Le bureau du Comité de Direction adresse ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Alain SCARAMAZZA, comptable de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, pour le décès de sa maman.

3. Démissions

Le Président informe les membres du bureau du Comité de Direction de la démission de :

- Monsieur Guy-Emmanuel FAVEREAUX de la délégation du District de l'Yonne,
- Madame Isabelle FREVILLEZ de la délégation du District de l'Yonne,

Le bureau du Comité de Direction les remercie pour leurs services rendus au sein du District de l'Yonne de Football.

4. Reprises de décision du PV 196 CD 14

Courriel du club de Chevannes en date du 13 janvier 2020

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 30 € appliquée pour ce club.

Courriel du club de Tanlay en date du 10 janvier 2020

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 35 € appliquée pour ce club.

Courriel du club d'Aillant Sur Tholon en date du 07 janvier 2020

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de maintenir l'amende de 30 € appliquée pour ce club.

Courriel du club de Saint Denis les Sens

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 40 € appliquée pour ce club.

5. Dossier Avallon FCO

Le bureau du Comité de Direction

- a pris connaissance du procès-verbal de la commission régionale d'appel en date du 17 janvier 2020,
- demande à la Commission Technique de reprendre la décision du PV 183 CT 24 et de le mettre en conformité réglementairement en notifiant : « *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais (sept jours) prévus aux articles 188 et 190 des R.G* ».

--

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET